

**Décret approuvant le contrat conclu,
le 28 février 2025, entre le Royaume du
Maroc et la KfW, pour la garantie du prêt
d'un montant de cinquante millions d'euros
(50.000.000 €), consenti par ladite Institution
à l'Office national de l'électricité et de l'eau
potable (ONEE), pour le financement du
«Programme d'approvisionnement en eau
potable résilient au climat ».**

**Décret n° 2-25-194 du 27 ramadan 1446
(28 mars 2025) approuvant le contrat conclu,
le 28 février 2025, entre le Royaume du Maroc et la
KfW, pour la garantie du prêt d'un montant de
cinquante millions d'euros (50.000.000 €), consenti par
ladite Institution à l'Office national de l'électricité et
de l'eau potable (ONEE), pour le financement du
« Programme d'approvisionnement en eau potable
résilient au climat ».1**

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu le paragraphe I de l'article 41 de la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81, promulguée par le dahir n° 1-81-425 du 5 rabii I 1402 (1er janvier 1982);

Sur proposition de la ministre de l'économie et des finances,

DÉCRÈTE:

Article premier

Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, le contrat conclu, le 28 février 2025, entre le Royaume du Maroc et la KfW, pour la garantie du prêt d'un montant de cinquante millions d'euros (50.000.000 €), consenti par ladite Institution à l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE), pour le financement du « Programme d'approvisionnement en eau potable résilient au climat ».1

1- Bulletin officiel N° 7396 – 18 chaoual 1446 (17-4-2025), p 508.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du Bulletin officiel n° 7396 du 18 chaoual 1446 (17 avril 2025).

Article 2

La ministre de l'économie et des finances est chargée de l'exécution du présent décret qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait à Rabat, le 27 ramadan 1446 (28 mars 2025).

AZIZ AKHANNOUCH.

Pour contreseing:

La ministre de l'économie

et des finances,

NADIA FETTAH.